

NOTE DE PRESENTATION



CONSEIL DU 17 MARS 2025

Service : SPORTS

Instructeur : Frédéric BLANC

Rapporteur : Madame DELSAUX

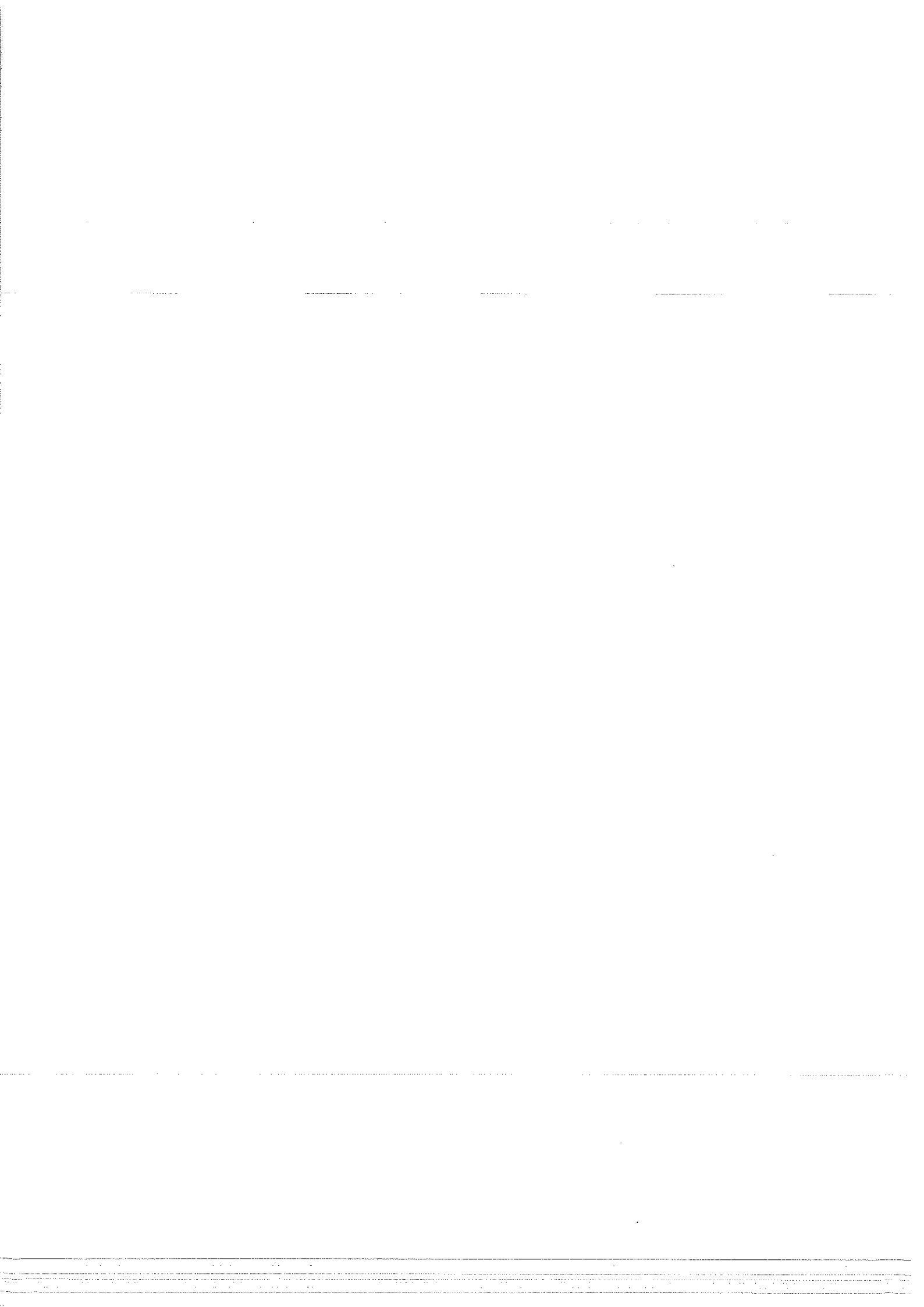
Délibération n°12

L'objet : Recrutement de moniteurs et aides moniteurs aux périodes des vacances

Exposé :

- Le Centre Nautique de la Canche doit recruter à chaque période de vacances des moniteurs et aides-moniteurs en fonction des demandes de la clientèle.
- Le nombre de personnes recrutées est calculé selon la réglementation en vigueur (nombre de moniteurs et aides moniteurs nécessaires par flotte).

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le recrutement des moniteurs et aides-moniteurs à chaque période de vacances selon la réglementation en vigueur.





Délibération n° 12

Conseil Municipal du Lundi 17 mars 2025

Service des Sports

Domaine de compétence :

4.2 - Personnel contractuel

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Recrutement d'agents non titulaires pour les périodes de vacances scolaires au Centre Nautique de la Canche

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Recrutement d'agents non titulaires pour les périodes de vacances scolaires au Centre Nautique de la Canche

Vu le Code de la fonction publique notamment son article L.322-23-2,

Vu la Commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre ensemble » du jeudi 06/03/2025.

Considérant que la commune doit faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour pouvoir répondre à la demande de la clientèle de l'école de voile,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement pendant les vacances scolaires pour pouvoir accueillir tous les publics sur différents supports : optimists, planches à voile, catamarans,

Considérant que les moniteurs de voile doivent être titulaires du Certificat Qualification Professionnel d'initiateur voile (CQPIV) et être à jour de leur carte professionnelle,

Considérant que les aide-moniteurs doivent avoir commencé à la date d'embauche, leur cursus de formation de CQPIV et donc être titulaires du permis côtier et de l'UCC 1 de la formation initiateur voile (CQPIV),

Considérant que pour la période estivale, les moniteurs CQPIV interviennent sur la base d'un contrat de travail de 35 heures et les aide-moniteurs sur la base d'un contrat de 30 heures,

Considérant que les autres périodes de vacances, les moniteurs et aides-moniteurs seront recrutés selon la demande de la clientèle avec pour objectif d'équilibrer les recettes et les dépenses liées à l'activité.

Considérant que le nombre de moniteurs par semaine nécessaires à la bonne organisation du Centre Nautique de la Canche est défini selon la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires selon les besoins du service, pour les vacances scolaires sur le régime indiciaire suivant :

- Moniteurs de voile titulaire du CQPIV et de la carte professionnelle : échelon 11 du grade d'Opérateur territorial des activités physiques et sportives,
- Aide-moniteurs de voile titulaire du permis côtier et de l'UCC1, échelon 1 du grade d'Opérateur territorial des activités physiques et sportives,

minorés de 20 % si moins de 17 ans et minoré de 10% entre 17 et 18 ans.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal de la Ville d'Etaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.